

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3834

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après les mots « code de la santé publique », insérer les mots : « dans un délai de trois ans »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le gouvernement vient d'annoncer le mois dernier un nouveau Plan national de soins palliatifs, il convient de lui laisser le temps de se mettre en place.

Il convient de rappeler que les soins palliatifs sont aptes à répondre à la demande de nos concitoyens face à la mort qui est de soulager les souffrances et d'être entourés.